Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de MONTBELIARD-OUEST
COMMUNE DE SAINTE-MARIE
25113
3 03-81-93-41-45 – Fax. 03-81-93-19-34

03-01-73-41-43 — Fu

Sainte Marie, le 11 janvier 2014

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 janvier 2014

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 10 janvier 2014 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

<u>Etaient présents</u>: RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - BISSOLI Michel - MARTIN Michel - BAINIER Georges - BIRRINGER Frédéric - BOYER Georges - BRESSON Béatrice - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GODAT Marie-Thérèse - GUERITTOT Geneviève - PARIS-JULLIEN Catherine - VALLAT Stéphanie - VIENNET Christian.

Madame Catherine PARIS-JULLIEN a été nommée secrétaire.

Compte-rendu du 29 novembre 2013 approuvé à l'unanimité.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

## Commission Affaires scolaires - Périscolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU de la Chaulière a retenu la société MP Conseil pour la mission AMO programmiste périscolaire, dont le montant s'élève à 15 920 € HT.

#### Information sur la fréquentation du périscolaire en 2013

La fréquentation du périscolaire connait une augmentation de 12.27 % par rapport à l'année 2012.

### Commission Bois et Agriculture

#### Destination des coupes 2014

Sur proposition de l'ONF et de la commission, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2013-2014 soit les parcelles 9, 10, 23, 29 et 35r (la parcelle 31 est ajournée).

#### Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

# 1. Vente aux adjudications générales

- en futaie affouagère : parcelles 23 et 29 (découpe : diamètre 40 cm pour les bois de diamètre supérieur à 45 cm)
- en bois façonné : parcelles 9, 10 et 35r

# 2. Vente de gré à gré

## Chablis

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre les chablis de l'exercice en bois façonné.

#### 3. Délivrance aux affouagistes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, destine le produit des coupes des parcelles : 9 - 10 - 23 - 29 - 35r (houppiers et petits bois) à l'affouage.

Après répartition du bois d'affouage, il manque 60 stères. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'exploiter la parcelle 19 qui était prévue en 2013 en réserve selon besoin en chauffage.

### Règlement affouage 2014

M. le responsable de la commission présente le règlement d'affouage 2014 qui devra être appliqué par l'ensemble des affouagistes.

Le règlement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

# Règlement d'exploitation des lots de dépressage 2014

M. le responsable de la commission présente le règlement d'exploitation des lots de dépressage 2014. Le règlement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### Commission Permis de Construire

#### En cours:

#### PC:

**RIGOULOT Didier** – 4 rue de Lougres – Construction d'un funérarium

### DP:

**ROUGIER Jean-François** – 12 rue de Lougres – Réfection d'une partie du toit + installation d'une clôture en panneaux soudés

### Retour DDT:

### DP:

GALLIANO Jacky – 10 rue des Moulins à Vent – véranda – ACCORDÉ le 10/12//2013

# ÉCHÉANCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et / ou d'accident imputable ou non au service arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Par conséquence, le Centre de Gestion du Doubs propose de se charger de remettre en concurrence ce contrat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de charger le centre de Gestion de négocier un nouveau contrat d'assurance groupe auprès d'entreprises d'assurance agréées et se réserve la faculté d'y adhérer après présentation de celui-ci lors d'un prochain Conseil Municipal.

### AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal ne se prononce pas sur la création d'un poste d'agent de maîtrise principal et demande un délai de réflexion pour statuer.

# DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET FORÊT

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit d'un montant de 362 € au budget forêt pour payer une facture concernant du débardage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification apportée par décision modificative n°1 aux crédits alloués au titre de l'exercice budgétaire 2013 soit :

- 362 € au compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement)
- + 362 € au compte 611 (Contrats prestations services)

# MODALITÉS PRATIQUES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. le Maire présente les modalités pratiques pour les élections municipales. Une information pour voter et pour être candidat sera diffusée sur les panneaux d'affichage en temps utile.

### **DIVERS**

### Compte-Rendu du SIVU

M le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu du SIVU de la Chaulière en date du 18 décembre 2013.